FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit Insulcast 140 FR - Part A

Autres moyens d'identification

IE208R SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Road

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne à contacter Service à la clientèle

Numéro de téléphone 215-855-8450 Numéro de fax 215-855-4688

Numéro d'urgence 800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Catégorie 4 Dangers pour la santé Toxicité aiguë, par contact cutané

> Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 3

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2

long terme

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques. Toxique pour les

organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Mention de danger

Prévention Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les

vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de

protection/des vêtements de protection.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT

> AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

Non disponible. Stockage

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements

84.14 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu

supplémentaires aquatique.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Aluminium oxide		1344-28-1	60 - 100
Résine époxyde :reaction Product Of Bisphenol A And Epichlorohydrin (refer To Epichlorohydrin)		25068-38-6	10 - 30
Propane, 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl] -, polymères		25085-99-8	10 - < 20
L'éther glycidylique de butyle		2426-08-6	1 - 5
noir de carbone		1333-86-4	0.1 - 1
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		10 - 30

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

1 /1	Dramia	rs soins
4-	FIGURE	is suilis

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les veux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Etats-Unis. ACGIH. TL\	(Valeurs de seuil d'exposition)
------------------------	---------------------------------

Composants	Туре	Valeur	Forme
L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6)	TWA	3 ppm	
noir de carbone (CAS	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Туре	Valeur	
Aluminium oxide (CAS 1344-28-1)	TWA	10 mg/m3	
L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6)	TWA	16 mg/m3	
		3 ppm	
noir de carbone (CAS	TWA	3.5 mg/m3	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur	Forme
L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6)	TWA	3 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Inhalable

Nom de la matière : Insulcast 140 FR - Part A SDS CANADA

IE208R Version n°: 05 Date de révision: 04-Août-2023 Date d'émission : 29-Juillet-2017

Composants	Туре	Valeur	Forme
L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6)	TWA	3 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Canada. VLEP du Nouveau-Brun		(VLS) basées sur la publication	des VLS et IEB de l'ACG
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants	ouveau-Brunswick 91-191) Type	Valeur	
Aluminium oxide (CAS	TWA	10 mg/m3	
1344-28-1)	1 **/	To mg/mo	
L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6)	TWA	133 mg/m3	
		25 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3.5 mg/m3	
Canada. LEMT pour l'Ontario (Co Composants	ontrôle de l'exposition aux a Type	gents biologiques ou chimiques Valeur), ainsi modifiées Forme
L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6)	TWA	3 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Canada. LEMT pour le Québec (M Composants	linistère du Travail - Règlem Type	ent sur la qualité du milieu de tr Valeur	ravail), ainsi modifiées Forme
Aluminium oxide (CAS 1344-28-1)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6)	TWA	3 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Poussière inhalable.
Canada. LEMT pour la Saskatche	ewan (Règlements sur la sar	té et la sécurité au travail, 1996,	Tableau 21), ainsi
modifiées Composants	Type	Valeur	
Aluminium oxide (CAS 1344-28-1)	15 minutes	20 mg/m3	
L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6)	15 minutes	6 ppm	
	8 heures	3 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	15 minutes	7 mg/m3	
•	cune limite d'exposition biologi	que observée pour les ingrédients	
ctives au sujet de l'exposition			
Canada - LEMT pour l'Alberta : D	ésignation cutanée		
L'éther glycidylique de butyle (Canada - LEMT pour la Colombie	,	eut être absorbé par la peau. c utanée	
L'éther glycidylique de butyle (Canada - LEMT pour le Manitoba	,	eut être absorbé par la peau.	
L'éther glycidylique de butyle (Canada - LEMT pour l'Ontario : D		anger d'absorption cutanée	
L'éther glycidylique de butyle (Canada - LEMT pour le Québec :		eut être absorbé par la peau.	
L'éther glycidylique de butyle (Canada - Saskatchewan OELs: C		eut être absorbé par la peau. skin.	
1.1446			

Peut être absorbé par la peau.

Danger d'absorption cutanée

Nom de la matière : Insulcast 140 FR - Part A

L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6)

L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6)

4 / 10

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Un écran facial est

recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un **Autre** tablier imperméable.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Dangers thermiques Considérations d'hygiène

générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements

de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Liquide.

Liquide. État physique Liquide. **Forme** Couleur Noir. Odeur Léger

Seuil olfactif Non disponible. Ηα Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 320 °C (608 °F) estimation

Point d'éclair 129.4 °C (265.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Non disponible. Tension de vapeur Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau **Température**

Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 2.42 g/cm3

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 2.42

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviterContact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et

physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par contact cutané. Nocif par contact cutané.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Aluminium oxide (CAS 1344-28-1)

Aiguë Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg

L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin 0.788 g/kg

noir de carbone (CAS 1333-86-4)

Aiguë Orale

DL50 Rat > 8000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Oxyde de n-butyle et de glycidyle (CAS 2426-08-6)

Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Aluminium oxide (CAS 1344-28-1) Irritant noir de carbone (CAS 1333-86-4) Irritant

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6)

Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6) Sensibilisateur.

Nom de la matière : Insulcast 140 FR - Part A

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6) Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Aluminium oxide (CAS 1344-28-1) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez noir de carbone (CAS 1333-86-4)

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Aluminium oxide (CAS 1344-28-1) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. noir de carbone (CAS 1333-86-4) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

L'éther glycidylique de butyle (CAS 2426-08-6) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme. noir de carbone (CAS 1333-86-4) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets

chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

L'éther glycidylique de butyle 0.63

Aucune donnée disponible. Mobilité dans le sol

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des Instructions pour l'élimination

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

UN3082 **UN** number

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Epoxy Resin:--reaction Product Of **UN proper shipping name**

Bisphenol A And Epichlorohydrin (refer To Epichlorohydrin))

Transport hazard class(es)

Class 9 Subsidiary risk Packing group Ш **Environmental hazards** Yes **ERG Code** 9L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN3082

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy Resin:--reaction **UN proper shipping name**

Product Of Bisphenol A And Epichlorohydrin (refer To Epichlorohydrin)), MARINE POLLUTANT

Transport hazard class(es)

9 Class Subsidiary risk Ш **Packing group**

Environmental hazards

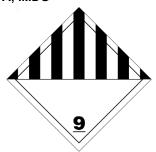
Marine pollutant Yes **EmS** F-A, S-F

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Non déterminé(e).

Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

IATA; IMDG



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin réglementé par l'IMDG.

SDS CANADA 8 / 10 IE208R Version n°: 05 Date de révision: 04-Août-2023 Date d'émission : 29-Juillet-2017

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication29-Juillet-2017Date de la révision04-Août-2023

Version n° 05

Nom de la matière : Insulcast 140 FR - Part A

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la révision

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples